

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 768

22 mars 2012

SOMMAIRE

a b plus SA	36864	ICEC Limited S.à r.l.	36861
Anglo American Exploration Colombia ..	36846	Inowatio S.à r.l.	36832
Anglo American Exploration Luxembourg	36847	International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	36839
Antibe Polski S.A.	36842	Just Deco	36835
Arpagon S.A.	36849	Lacombe Investissement S.A.	36818
Art & Build, Architects Partners	36849	Le Cercle S.à r.l.	36835
Ataki S.à r.l.	36851	Le Palmier Blanc S.à r.l.	36837
Axel Assets Management S.A.	36851	Lucilinburhuc	36847
Babcock & Brown Lux S.à r.l.	36833	Majorelle S.A.-SPF	36836
Bain Capital (WC) Luxembourg S.à r.l. ..	36852	Mezzaninvest	36849
Bartoldi Investissements S.A.	36841	M.G.W.I. Holding S.A.	36853
BHF Lux Immo S.A.	36863	MHS Capital S.à r.l.	36824
BlueOrchard Private Equity Fund S.C.A., SICAV-FIS	36852	NERI - PARTALUX Holding S.A.	36846
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.	36863	Next Generation Nutrition S.à r.l.	36822
Bolleke Properties A.G.	36854	Nospelt Immobilière S.A.	36864
Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A.	36823	Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.	36861
Bosnia Broadband S.à r.l.	36861	Partalux SPF	36846
Cera-Net S.à r.l.	36845	PBC Preco S.à r.l.	36832
Charity S.A.	36837	PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg	36833
Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l.	36822	Prémaman-Luxembourg S.A.	36853
Crystal Bole S.à r.l.	36855	RES 1 S.A.	36852
Edmonton Holdings S.A.	36833	RES 2 S.A.	36841
Elettra Investments S.à r.l.	36854	RSi Consulting S.A.	36840
GER LOG 1 S.A.	36823	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	36839
GER LOG 2 S.A.	36834	VAPC (Lux), S.à r.l.	36854
GP Acquisition Holding S.à r.l.	36824	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	36836
Grahill Sàrl	36864	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	36818
HP Hotels International S.A.	36834	Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.	36836

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.227.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 29 mars 2011 à 10.45 heures*

L'Assemblée Générale nomme Jean Chaillier, né le 22 octobre 1934 à Beauvais (France), demeurant Chalet Orzival, Rue des Toules, 3963 Crans-sur-Sierre (Suisse) en qualité d'administrateur de la société pour une durée d'une année.

Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012020269/17.

(120025467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.147.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, a US corporation having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 2317587 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the Sole Shareholder of "Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r. l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary public residing at Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 October 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" number 2340 dated 1 December 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.147 (the "Company").

II. - That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) by the issuance of 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium of EUR 95,641.12 (ninety-five thousand six hundred forty-one Euro and twelve Euro cents) by the conversion of a receivable held by Whirlpool Overseas Holdings, LLC;

3. Payment by Whirlpool Overseas Holdings, LLC of the increase of share capital and the share premium by the conversion of a receivable held by it;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro), by the issuance of 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of EUR 95,641.12 (ninety-five thousand six hundred forty-one Euro and twelve Euro cents), (the "Share Premium").

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder (the "Conversion").

It is noted that the rights and obligations as arising under the receivable shall be extinguished and cancelled upon the Conversion.

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Sole Shareholder of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Conversion.

Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Conversion.

Valuation

The net value of the Conversion amounts to EUR 883,141.12 (eight hundred eighty-three thousand one hundred forty-one Euro and twelve Euro Cents) and has been approved by the directors of the Company pursuant to a statement of conversion value dated 23 December 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration (the "Statement").

Evidence of the receivable's existence

A proof of the existence of the receivable has been given to the undersigned notary.

Directors' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Matthew Nochowitz, VP Tax at Whirlpool Corporation, residing at 15426 Stony Run Trail, Granger, Indiana 46530;
 - b) Mrs. Margaret McLeod, Treasurer of Whirlpool Corporation, residing at 3500 N M-63, Benton Harbor, MI 49022;
 - c) Mr. Romain Thillens, applied economic science graduate, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; and
 - d) Mrs. Cornelia Mettlen, companies director, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- all represented here by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy granted in the Statement.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company by reason of the conversion, expressly agree with the description of this Conversion, with the valuation of the receivable, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder holds 800,000 (eight hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversion having been fully carried out, it is resolved to amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **6.1.1.** The Company’s share capital is fixed at EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) represented by 800,000 (eight hundred thousand) shares (parts sociales) of EUR 1.-(one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, une société nord-américaine, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d’Amérique et immatriculée auprès du registre des sociétés de l’Etat du Delaware («Secretary of State of the State of Delaware») sous le numéro 2317587 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. - La partie comparante comparante est l’Associé Unique de «Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2340 daté du 1 décembre 2009 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.147 (la «Société»).

II. - Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d’une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement décider de tous les points de l’ordre du jour sur lesquels l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. - L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 800.000 EUR (huit cent mille Euros), par l’émission de 787.500 (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d’une prime d’émission d’un montant de 95,641.12 EUR (quatre-vingt quinze mille six cent quarante et un Euros et douze cents), par la conversion d’une créance détenue par Whirlpool Overseas Holdings, LLC;

3. Paiement par Whirlpool Overseas Holdings, LLC de l’augmentation du capital social et de la prime d’émission par la conversion d’une créance qu’elle détient;

4. Nouvelle composition de l’actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l’article 6.1.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises.

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 800.000 EUR (huit cent mille Euros), par l'émission de 787.500 (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (l'«Augmentation de Capital»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 95,641.12 EUR (quatre-vingt quinze mille six cent quarante et un Euros et douze cents), (la «Prime d'Emission»).

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payées par la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique (la «Conversion»).

Il est noté que les droits et obligations tels que découlant de la créance seront éteints et annulés par la Conversion.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Associé Unique de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par la Conversion.

Intervention – Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission au moyen de la Conversion.

Évaluation

La valeur nette de la Conversion s'élève à 883.141,12 EUR (huit cent quatre-vingt trois mille cent quarante et un Euros et douze cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de la conversion datée du 23 décembre 2011, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui (la «Déclaration»).

Preuve de l'existence de la créance

Preuve de l'existence de la créance a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Matthew Nochowitz, VP Fiscalité de Whirlpool Corporation, résidant au 15426 Stony Run Trail, Granger, Indiana 46530;

b) Mlle Margaret McLeod, Trésorière de Whirlpool Corporation, résidant au 3500 N M-63, Benton Harbor, MI 49022;

c) M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; et

d) Mlle Cornelia Mettlen, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

ici tous représentés par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée dans la Déclaration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant qu'administrateurs de la Société en raison de la Conversion, acceptent expressément la description de la Conversion, avec l'évaluation de la créance, et confirment la validité du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique détient 800.000 (huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et la Conversion ayant été totalement réalisée, il est décidé de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui devront être lus comme suit:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à 800.000 EUR (huit cent mille Euros), représenté par 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/145. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019179/212.

(120023218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Next Generation Nutrition S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4760 Pétange, 28, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.835.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 février 2012.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 09 février 2012

Résolutions:

Monsieur Jeff Arendt, demeurant à L-8370 Hobscheid 37, Rue de Kreuzerbruch né le 9 avril 1984 à Luxembourg, est révoqué de son poste de gérant technique avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Pétange le 09 février 2012.

CLODY STEVE / ARENDT FRANCOIS.

Référence de publication: 2012020280/15.

(120025484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.680.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Septembre 2011

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à.r.l.», ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison, 32, à savoir:

- la société JNC-FIAC-FISCA S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 666 du 30 avril 2002, ayant son siège social à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance

ici représentée par son administrateur- délégué, Madame KIEFER Monika, née le 28.1.1966, demeurant à L- 8282 Mamer, 5, rue de la Résistance, et

- Madame KIEFER Monika, conseil comptable et fiscal diplômée, demeurant à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance

Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L- 9980 Wilwerdange, Hauptstrooss, 53.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51892. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Wilwerdange le 1^{er} septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

JNC-FIAC-FISCA S.A.

Représentée par M. Kiefer

Référence de publication: 2012020937/26.

(120026489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

BLL K + D, Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 124.499.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 janvier 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Christophe BOCHAT, Administrateur, Président, route de Plancoet, La Poterie-Lamballe, F-22400 Lamballe, France;

- Monsieur Patrick BOCHAT, Administrateur, route de Plancoet, La Poterie-Lamballe, F-22400 Lamballe, France;

- Monsieur Martin KUHNEN, Administrateur, Europa Allee, 41, D-54343 Föhren, Allemagne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2011.

L'assemblée générale du 16 janvier 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ACTIS AG, commissaire aux comptes, Sinrich-Barth-Strasse, D-66115 Saarbrücken, R.C.S. HRB 13755.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2011.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour BLL K+D S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012020893/20.

(120026762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.371.670,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

7. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue

de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012021300/39.

(120026724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.008,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt numéro 100155006 en date du 12 octobre 2010, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

- Madame Laura Spitoni est née le 19 juillet 1968 à Rome, Italie, et non pas le 18 juillet 1968 comme indiqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012021023/21.

(120026978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

MHS Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.615.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Jacqueline RUIMY, born on 22nd April 1931 in Jadida (Morocco), and residing at 41 boulevard Moussa Bnou Noucair, 20000 Casablanca, Morocco; and

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31st December 1964 in Casablanca (Maroc), residing at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom),

here represented by Mr Grégory NOYEN, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of two proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Com-

pany») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MHS CAPITAL S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ten million euros (EUR 10,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his / its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of two managers or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed have been subscribed as follows:

- Mrs Jacqueline RUIMY, prenamed	1,922 shares
- Mr Ely Michel RUIMY, prenamed	8,078 shares

All the 10,000 shares so subscribed are fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- 60,000 shares in REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, a société anonyme under the laws of France, having its registered office at 20, rue Leonard de Vinci, F – 75016 Paris, registered with the Companies' Register of Paris under number 398 082 081, representing 100% of its share capital amounting to EUR 1,005,000 represented by 60,000 shares.

Description of the contribution in kind:

- Mrs Jacqueline RUIMY, prenamed and represented as stated hereabove (hereafter the "Contributor 1") declares to contribute to the Company 11,532 shares in REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme, and to evaluate this contribution at one million nine hundred and twenty-two thousand euros (EUR 1,922,000); and

- Mr Ely Michel RUIMY, prenamed and represented as stated hereabove (hereafter the "Contributor 1") declares to contribute to the Company 48,468 shares in REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme, prenamed and to evaluate this contribution at eight million seventy-eight thousand Euros (EUR 8,078,000);

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a recent trade register extract of REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme, copy of its share register, its recent balance sheet and a certificate issued by its board of directors attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation.

Effective implementation of the contribution:

Then Mrs Jacqueline RUIMY, prenamed and Mr Ely Michel RUIMY here represented as stated hereabove, furthermore declare, each for the shares that he contributes, that:

- He is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in France and in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

Resolutions of the partners

The above named partners, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Grégory Noyen, born on 21st January 1981 in Liège (Belgique) with professional address in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

- Mrs Sylvie Lexa, born on 8th February 1954 in Mont-Saint-Martin (France) with professional address in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Declaration

The above named partners, represented as here above mentioned declare to be responsible for obtaining all the necessary administrative authorisation as the case may be; to consider as their personal and own business all formalities concerning the transcriptions, write off, registration and any other formalities as the case may be, by virtue of the present deed and to discharge the undersigned notary for any responsibility in connection therewith.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Jacqueline RUIMY, née le 22 Avril 1931 à Jadida (Maroc), et résidant au 41 boulevard Moussa Bnou Noucair, 20000 Casablanca, Maroc; et

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), résidant au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Royaume Uni),

ici représentés par Monsieur Grégory NOYEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MHS CAPITAL S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B - Capital social – Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les 10.000 parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Jacqueline RUIMY, pré-mentionnée, a souscrit 1.922 parts sociales;

Monsieur Ely Michel RUIMY, pré-mentionné a souscrit 8.078 parts sociales.

Toutes les 10.000 parts souscrites ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en:

60.000 actions de REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, une société anonyme de droit français avec siège social au 20 rue Leonard de Vinci, F – 75016 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 398 082 081, représentant 100% de son capital social s'élevant à EUR 1.005.000 représenté par 60.000 actions.

Description de l'apport en nature

Madame Jacqueline RUIMY, précitée, ici représentée comme dit ci-avant déclare apporter à la Société 11.532 actions de REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme précitée et évaluer cet apport à u million neuf cent vingt-deux mille Euros (EUR 1.922.000);

Monsieur Ely Michel RUIMY, précité, ici représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société 48.468 actions de REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme précitée et évaluer cet apport à huit millions soixante-dix-huit mille Euros (EUR 8.078.000).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent du registre de commerce de REM FINANCE – GROUPE LEONARD DE VINCI, société anonyme, copie de son registre des actionnaires, son bilan récent et le certificat émis par son conseil d'administration attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur évaluation

Réalisation effective de l'apport:

Madame Jacqueline RUIMY et Monsieur Ely Michel RUIMY, précités, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent, chacun pour l'apport qui le concerne que:

- il est le seul plein propriétaire des Actions Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à quatre mille cinq cents euros (ERU 4.500).

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Grégory Noyen, né le 21 janvier 1981 à Liège (Belgique), résidant professionnellement à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Déclaration

Les Associés, précités et représentés comme mentionné ci-dessus déclarent se charger d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires le cas échéant et de faire leur affaire personnelle de toutes formalités relatives le cas échéant aux transcriptions, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes pour les biens situés à l'étranger et déchargent le notaire instrumentant de toute responsabilité y afférente.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grégory Noyen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2011. LAC / 2011 / 56751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012016743/400.

(120020056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Inowatio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 144.727.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, en date du 26 janvier 2012 et acceptée par les associés et le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société INOWATIO S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Claude RIGANELLI, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 septembre 1979, demeurant à L-3591 Dudelange, 97, rue de la Vallée:	
quatre cent quinze parts sociales	410
Monsieur Sinan SAR, gérant de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant à L-2442 Luxembourg, 342, rue de Rollingergrund: soixante-quinze parts sociales	75
Monsieur Olivier DE LANDSHEERE, conseiller commercial, né à Ixelles (B), le 3 août 1972, demeurant à B-6700 Arlon, 19, rue de Diekirch, Boite 4: dix parts sociales	10
Monsieur Daniel RASCHELLA, responsable logistique, né à Differdange le 26 février 1974, demeurant à L-4996 Schouweiler 28A, rue de la résistance: Cinq parts sociales	5
Total: cinq cent parts sociales	500

Luxembourg, le 26/01/2012.

Pour extrait conforme

Claude RIGANELLI / Sinan SAR / Olivier DE LANDSHEERE / Daniel RASCHELLA

Les associés

Claude RIGANELLI

Le gérant

Référence de publication: 2012021046/27.

(120026497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

PBC Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.158.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 8 février 2012

1. Mr Jochen Bovenkamp, né à Wuppertal (Allemagne), le 13 février 1953, demeurant professionnellement à 42103 Wuppertal Allemagne, 115 Hatzfelder Strasse a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 8 février 2012.

2. Mr Kossmann Christoph, né à Homburg, (Allemagne), le 21 juin 1957, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, a été nommé comme gérant, avec effet au 8 février 2012, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l., PBC Holding S.à r.l., Mr. Christoph Kossmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012020281/18.

(120025036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 141.553.

—
SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auszug der Beschlüsse der Gesellschaft vom 25. Juli 2011

Auf Grund der Verschmelzung der PBV Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit ehemaligem Sitz in 40721 Hiden, ProACTIV-Platz 1, Deutschland, ehemals eingetragen beim Amtsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRB 58819, auf die PB Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in 40721 Hiden, ProACTIV-Platz 1, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRB 46493, die durch die außerordentlichen Hauptversammlungen der beiden Gesellschaften vom 25. Juli 2011 mit Wirkung auf den 1. Januar 2011 beschlossen wurde, hat die luxemburgische Niederlassung der PBV Lebensversicherung AG keinen weiteren Bestand.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 9. Februar 2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012020282/18.

(120025055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Babcock & Brown Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.885.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 07 février 2012 sous seing privé que:

Babcock & Brown European investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a cédé un total de 250 parts sociales de la Société, suite:

- Les 250 parts sociales de la Société ont été transférées à Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registration en cours au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Ameo Investment Funds S.à r.l. 250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012020885/18.

(120026737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 janvier 2012:

Administrateur:

- Patrick Dierckx a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 18 janvier 2012.
- Cristina Fileno ayant pour adresse professionnelle le 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommée administrateur de la société avec effet au 18 janvier 2012 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012020432/15.

(120026255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.804.750,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a prise acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a prise acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au avec effet à la date de l'Assemblée générale

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

7. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021302/39.

(120026745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

HP Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012020522/12.

(120026100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Le Cercle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.078.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane AUCLAIR, gérant de sociétés, né le 7 août 1964 à Montreuil (France) demeurant au 6B, rue Drognon F-57970 Yutz (France), («l'Associé Unique»).

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société «Le Cercle S.à r.l.» ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1188 du 3 juin 2011, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 160.078, («la Société»),

- Que la Société «Le Cercle S.à r.l.» a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci exposé l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir de ce jour à F57970 YUTZ, 6B, rue DROGON.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AUCLAIR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3862. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021086/42.

(120026634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Just Deco, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 70, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 155.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012020543/14.

(120026340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.550.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1048

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012020757/14.

(120025926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.649,64.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1488

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2005/W2007 Bora S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012020760/14.

(120025567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Majorelle S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2012.

Acceptation de la démission de Messieurs Guillaume SCROCCARO et Alain GEURTS, et de Madame Frédérique MIGNON en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de la société S.G.A. Services SA, sise 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B76.118, et de la société FMS Services SA, sise 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B101.240 en tant qu'Administrateurs.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2012.

Madame Sophie Champenois, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la démission de la société A&C Management Services S.à.r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né le 03 juin 1941 à Bruges (B), adresse professionnelle 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2012.

Transfert du siège social de la société au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

MAJORELLE SA, SPF

Référence de publication: 2012021128/26.

(120027007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Charity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.672.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration prises avec effet au 13 février 2012

Suite à la démission de Monsieur Laurent KIND, Pinango Corp., une société avec siège à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republik der Seychellen, a été coopté comme nouvel administrateur de la société. Sa nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012020910/13.

(120027078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Le Palmier Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5549 Remich, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 166.789.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur René THEISEN, restaurateur, né le 12 avril 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8224 Mamer, 20, rue de Rome.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous, quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LE PALMIER BLANC S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts, sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur René THEISEN, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5549 Remich, route du Vin.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur René THEISEN.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. THEISEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 février 2012. Relation: REM/2012/110 Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 février 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012021324/99.

(120026530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 février 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Daan DEN BOER, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 9 janvier 2012.

Nomination de Monsieur Joost Anton MEES, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Nomination de Madame Polyxeni KOTOULA, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Nomination de Monsieur Jorge PEREZ LOZANO, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur ainsi suivant est:

Marcus Jacobus DIJKERMAN, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour la Société

Polyxeni Kotoula

Administrateur

Référence de publication: 2012021062/27.

(120026392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 7 décembre 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Katherine Farfey, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY10021, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2012020725/44.

(120026030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

RSi Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.059.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2011

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «RSi Consulting S.A.», avec siège social à L- 9980 Wilwerdange, Maison, 31.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René SCHLEISS, administrateur de société, demeurant Rua Abadessa Gertrudes do Prado, 155/901 Vila Paris, CEP 30.380/790 (Belo) Horizonte, Brésil,

Qui désigne comme secrétaire Madame Monika KIEFER, conseil comptable et fiscal diplômée, demeurant à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie JUNG-JUNGLUT, employée privée, demeurant à L- 4499 Limpach, 19, rue de Reckange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution la suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société de L-9980 Wilwerdange, Maison 31, à L- 9980 Wilwerdange, Hauptstrooss, 51

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51895. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé)

Wilwerdange, le 1^{er} septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2012021211/33.

(120026482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

RES 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.424.

Par résolutions prises en date du 23 janvier 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Kristel Segers, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 30 décembre 2011

2. acceptation de la démission de Christophe Gammal, avec adresse professionnelle au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 10 janvier 2012

3. acceptation de la démission de Peter Graham, avec adresse professionnelle au 11, rue Schauwenberg, L-8092 Bertrange, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 10 janvier 2012

4. nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

5. nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

6. nomination de Frédéric Depireux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012021202/25.

(120026793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Bartoldi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 61.671.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société adoptées le 24 janvier 2012

Il résulte des dites résolutions:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 8, Ancienne Côte d'Eich, à L-1459 Luxembourg

L'approbation de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Charlotte Lahaije-Hultman et de la révocation du commissaire aux comptes, la société Alter Audit Sàrl

La nomination en tant que commissaire aux comptes de la société ATS Consulting Sàrl., avec siège social au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012020898/19.

(120026420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Antibe Polski S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.584.

—
RECTIFICATIF

de l'acte déposé en date du 8 février 2012 (L120023182)

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Antibe Polski S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 99.584, (the "Company"), originally incorporated under the denomination of "QUEZON FINANCE S.A." pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on the 5th of February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 462 of the 3rd of May 2004, and whose articles of association have been amended pursuant to deeds of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster:

- on the 6th of October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 266 of the 6th of February 2006, containing the change of the Company's name into "Antibe Polski S.A.";
- on the 6th of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1043 of the 29th of May 2006;
- on the 23rd of September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1979 of 10th of October 2009; and
- on the 2nd of February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 573 of the 28th of March 2011.

The Meeting is presided by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

The Chairman appoints Mrs. Jutta MERTES, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, as secretary.

The meeting elects Mrs. Liliana DE FEUDIS, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of "UHY Fibetrust S.à r.l." as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint the private limited liability company “UHY Fibetrust S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 35.966, as liquidator (“liquidateur”) (the “Liquidator”) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’«Assemblée») de «Antibe Polski S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.584, (la «Société»), constituée originellement sous la dénomination de «QUEZON FINANCE S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 3 mai 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 du 6 février 2006, contenant le changement de la dénomination sociale en «Antibe Polski S.A.»;
- en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1043 du 29 mai 2006;
- en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 10 octobre 2009; et
- en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 28 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Jutta MERTES, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Liliana DE FEUDIS, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de «UHY Fibetrust S.à r.l.» en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «UHY Fibetrust S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.966, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, J. MERTES, L. DE FEUDIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5194. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012020848/184.

(120026721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Cera-Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 57.578.

Auszug zur Veröffentlichung der Beschlüsse des Alleingen Gesellschafters vom 11. Januar 2012.

In der Urkunde aufgenommen durch Dr. Jean SECKLER, Notar mit Amtswohnsitz in Junglinster vom 11. Januar 2012, Nummer 83.489, hat die Aktiengesellschaft BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, (H.G.R. Luxemburg Nummer B 53552), handelnd als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CERA-NET S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, H.G.R. Luxemburg Nummer B 57578, folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestätigt Herrn Johannes FRIEDRICH, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Trier (Deutschland), am 13. Juni 1963, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2 (Deutschland), als Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestellt Herrn Markus FRIEDRICH, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Trier (Deutschland), am 22. Februar 1967, wohnhaft in D-14482 Potsdam, Spitzweggasse, 5, (Deutschland), als Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Geschäftsführern folgendes Zeichnungsrecht zu erteilen:

„Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer, rechtskräftig vertreten.“

Gezeichnet: Artur FRIEDRICH, Johannes FRIEDRICH, Markus FRIEDRICH, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2012. Relation GRE/2012/245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2012020925/32.

(120026547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wiiesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012020871/14.

(120026660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Partalux SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. NERI - PARTALUX Holding S.A.).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 27.009.

—
Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Septembre 2011

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «PARTALUX SPF SA.», avec siège social à L- 9980 Wilwerdange, 31a, Grand Rue. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John NEUMAN, demeurant à L- 9980 Wilwerdange, Hauptstrooss, 55

Qui désigne comme secrétaire Madame Monika KIEFER, conseil comptable et fiscal diplômée, demeurant à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie JUNG- JUNGBLUT, employée privée, demeurant à L- 4499 Limpach, 19, rue de Reckange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution la suivante:

Première et Unique résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société de L- 9980 Wilwerdange, 31a, Grand Rue à L- 9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51894. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Wilwerdange, le 1^{er} septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Les actionnaires

Référence de publication: 2012021177/32.

(120026484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wiiesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012020872/14.

(120026659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Lucilinburhuc, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7471 Saeul, 1, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 7.593.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social et Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «LUCILINBURHUC», association sans but lucratif. Son siège social est fixé au Café Sëller Stuff, 1, route d'Arlon, L-7471 Saeul.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Les membres fondateurs figurent en annexe aux présents statuts.

Art. 4. L'association a pour objet de contribuer au développement de la communication entre citoyens de l'Europe et de Pays Tiers en promouvant toute activité faisant découvrir la vie au moyen-âge, tant avec à la participation à des fêtes médiévales nationales et internationales tant à l'organisation de fêtes médiévales qui ont pour but de développer des activités pédagogiques interactives ainsi que la vie de camp et des animations de combat avec autant d'immersion historique que possible.

Un autre aspect des activités de l'association constitue à participer à des rassemblements sans public. Ceux-ci sont l'occasion de rencontrer d'autres troupes sur le plan régional et interrégional et de développer nos projets.

Un aspect clef de l'activité du club est la présence pédagogique au sein de groupe scolaires et de collectivités locales pour présenter des exposés ou des animations portant sur tous les aspects de la vie de l'époque médiévale.

Notre site internet www.lucilinburhuc.net a pour but une communication transfrontalière électronique de qualité.

L'association peut entreprendre des activités au Luxembourg et en Europe.

Elle peut prendre toutes mesures facilitant ou favorisant directement ou indirectement son objet: elle peut notamment être propriétaire de tous biens meubles et immeubles, recevoir des dons, subventions et legs.

Statuts

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de quatre.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile dans le courant du premier trimestre du calendrier, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooption par les membres du conseil d'administration

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 4 mars 1994, article 8 et 20 concernant les A.s.b.l.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 4 mars 1994 concernant les A.s.b.l.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, le conseil de la commune de Saeul décidera de son patrimoine.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 4 mars 1994 concernant les A.s.b.l.

Max Steffen.

Référence de publication: 2012021325/94.

(120026681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Art & Build, Architects Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 63, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012020876/12.

(120026771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Arpagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.703.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 10 février 2012

Il résulte de l'assemblée générale du 10 février 2012 que:

- La démission de la société EXCELIANCE SA de sa fonction d'administrateur,
- Maître Valérie DEMEURE, avocate à la cour, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, est nommée en qualité d'administrateur. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012020875/16.

(120026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEZZANINVEST S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1006 du 12 mai 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.330.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social en espèces à concurrence d'un montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000, EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à un montant de deux millions d'euros (2.000.000, EUR) avec émission de un million neuf cent cinquante mille (1.950.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1, EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles à parts égales par Elite Participations S.A., Pelikaanhof BV et RB Lux Sàrl; renon par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

3. Modification correspondante de l'alinéa 1 de l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune»;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,-EUR) à un montant de deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) avec émission de un million neuf cent cinquante mille (1.950.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Ensuite Quarry S.A., avec siège social situé à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.388, représentée par Madame Véronique WAUTHIER, en vertu d'une procuration signée le 13 décembre 2011 à Luxembourg et Holbourg S.A., avec siège social situé à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.781, représentée par Madame Véronique WAUTHIER, en vertu d'une procuration signée le 14 décembre 2011 à Luxembourg, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Elite Participations SA, avec siège social situé à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.832, représentée par Madame Véronique WAUTHIER, en vertu d'une procuration signée le décembre 2011 à Luxembourg, déclare souscrire six cent cinquante mille (650.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces.

Pelikaanhof BV, avec siège social situé à NL-1082 LV Amsterdam, Gelderlandplein, 75L, représentée par Madame Véronique WAUTHIER, en vertu d'une procuration signée le 19 décembre 2011 à Amsterdam, déclare souscrire six cent cinquante mille (650.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces.

RB Lux S.à.r.l, avec siège social situé à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume KROLL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.947, représentée par Madame Véronique WAUTHIER, en vertu d'une procuration signée le 12 décembre 2011 à Luxembourg, déclare souscrire six cent cinquante mille (650.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Le montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000, EUR) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le libellé de l'article 5.1 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **5.1. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000, EUR) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à environ 2.300,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes et aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WAUTHIER, MATERA, GOERGEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58539. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021138/92.

(120026472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Ataki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.016.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 janvier 2012

Est nommé nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Ata Ollah AHSANI, gérant démissionnaire en date du 30 janvier 2012:

- Monsieur Cyrus AHSANI, demeurant à MC-98000 Monaco, Villa Beaulieu, 18, boulevard d'Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020878/14.

(120026511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Axel Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.845.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 janvier 2012, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012020880/14.

(120027072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

RES 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.398.

Par résolutions prises en date du 23 janvier 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Kristel Segers, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 30 décembre 2011
2. acceptation de la démission de Christophe Gammal, avec adresse professionnelle au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 10 janvier 2012
3. acceptation de la démission de Peter Graham, avec adresse professionnelle au 11, rue Schauwenberg, L-8092 Bertrange, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 10 janvier 2012
4. nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 10 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012
5. nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 10 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012
6. nomination de Frédéric Depireux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 10 janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012021201/26.

(120026792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Bain Capital (WC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.949.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 1^{er} janvier 2012

En date du 1^{er} janvier 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- D'accepter les démissions de Messieurs Michael Goss et Manfred Schneider de leurs mandats de Gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings, Gérante classe B;
- Mr. Christopher Gordon, Gérant classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012020886/17.

(120027095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

BlueOrchard Private Equity Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.605.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 7 décembre 2011

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.
Luxembourg, 14 Février 2012.

Référence de publication: 2012020890/15.

(120026871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

M.G.W.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.876.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021113/22.

(120026752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Prémaman-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.167.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2012

Les actionnaires de la société PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Gaston Tony ESCOJIDO, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-1130 Bruxelles, Chaussée de Haecht, 1475

- Monsieur Denis ESCOJIDO, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-1130 Bruxelles, Chaussée de Haecht, 1475

- Monsieur Raymond ERRERA, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-1130 Bruxelles, Chaussée de Haecht, 1475

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, Monsieur Denis Escojido susvisé, qui accepte, est reconduit au poste d'administrateur-délégué de la société pour la même période.

D'autre part, Monsieur Gaston Tony ESCOJIDO est nommé au poste de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021191/29.

(120026787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Bolleke Properties A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 109.720.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 février 2012

Mr Van Keymeulen Jean Pierre, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg est nommé aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012020892/15.

(120026928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

VAPC (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.457.

—
EXTRAIT

En date du 21 décembre 2011, la société Corel Corporation, une société organisée selon le droit du Canada, ayant son siège social sis au 1600 Carlin Avenue, Ottawa, Ontario, Canada et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Canada sous le numéro 434590-8, a transféré 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société à WinZip Holdings SGPS. LDA, une société constituée selon le droit de Madère, enregistrée par continuation aux Iles Caïman le 28 décembre 2011 sous la forme d'une «limited liability company», ayant son siège social sis au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, KY1-9005, Iles Caïman et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman («Registrar of Companies») sous le numéro 265149 de sorte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- WinZip Holdings SGPS. LDA: 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012021335/23.

(120026839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.670.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 janvier 2012

En date du 30 Janvier 2012, l'associé unique de Elettra Investments S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Mme Saphia Boudjani en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} Février 2012;
2. De nommer M. Damien Nussbaum ayant pour adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} Février 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Février 2012.

Elettra Holdings LP

Peter Diehl

Référence de publication: 2012020954/16.

(120026841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Crystal Bole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.080.

—
In the year two thousand twelve, on the first day of February,
before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having as registered office 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.151.007 (the Shareholder);

here represented by Marine Tarditi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 1 February 2012;

Such power of attorney after having been signed *ne varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

Crystal Bole S.à r.l. (the Company) has been incorporated on 22 December 2010 pursuant to a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 623 dated 2 April 2011) of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company in their entirety; and
- (3) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and sole purpose of the Company is to

(a) (i) acquire, own, manage, finance and dispose of certain loan interests (the Loan Interests) and equity interests (the Equity Interests and, together with the Loan Interests, the Interests) acquired, or to be acquired, from CIT Lending Services Corporation (CIT) or any of CIT's subsidiaries or affiliated companies, (ii) enter into and comply with the agreements in relation to the Interests to which it is a party, including that certain loan and security agreement among the Company (as a borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein (the Administrative Agent), the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 30 January 2012 (the Offshore Loan Agreement) (iii) guarantee the repayment obligations under that certain loan and security agreement among Husky Loan Company LLC (as borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein, the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 22 December 2011 (the Onshore Loan Agreement and, together with the Offshore Loan Agreement, the Loan Agreements) and (iv) issue by way of private placement preferred equity certificates to affiliated companies for the financing of the acquisition of the Interests. The Company will remain a single purpose entity at all times until the payment in full of (x) the loans made pursuant to the Offshore Loan Agreement (the Loans), (y) the loans made pursuant to the Onshore Loan Agreement (the Onshore Loans) and (z) all fees payable under the Loan Agreements. The Company is restricted to the foregoing objects, and no

other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted to do the following:

(ii) to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the Interests, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such Interests;

(iii) to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Loans and the Onshore Loans (collectively, the Loan Documents); and

(iv) to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Loan Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the principal of and interest on the Loans and Onshore Loans and all fees payable under the Loan Agreements have been paid in full, the Company shall (except as otherwise permitted by or disclosed in the Loan Documents) comply with the provisions of Section 3.01(i) of the Offshore Loan Agreement, which (a) restrict the activities of the Company in certain respects as set forth therein, and (b) impose certain separateness requirements on the Company with respect to the maintenance of the Company as a legal entity separate and distinct from any other Person (as defined below). As used herein, the term Person means any natural person, corporation, limited liability company, trust, joint venture, association, company, partnership, governmental authority or other entity.

The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs, Tourism and Housing or any other regulated activity.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "Crystal Bole S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches only in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by at least three managers. They will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

At least one of the managers shall be an independent manager (the Independent Manager) who has prior experience as an independent director, independent manager or independent member with at least three years of employment experience and who is provided by Hoche Partners Trust Services SA.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the managers, subject to paragraph two above.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers, one of which shall be the Independent Manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided that one of such managers is the Independent Manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that one of the members present or represented shall be the Independent Manager. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirtyfirst of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le premier jour du mois de février,
Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et étant enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.007 (l'Associé);

ici représentée par Marine Tarditi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} février 2012;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Crystal Bole S.à r.l. (la Société) a été constituée suivant un acte en date du 22 décembre 2010 (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 623 du 2 avril 2011) de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité; et
- (3) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à ce type de société, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la société sera de

(a)

(i) acquérir, détenir, gérer, financer et céder certaines participations dans des prêts (les Participations de Prêts) et participations (equity interests) (les Participations qui, avec les Participations de Prêts sont ici repris sous le terme collectif d'Intérêts) qui ont été acquis ou qui vont être acquis de CIT Lending Services Corporation (CIT) ou quelconque des filiales ou sociétés affiliées de celle-ci (ii) conclure et se conformer aux contrats liés aux Intérêts auxquels elle sera partie, y compris le contrat de prêt et de sûreté conclu entre la Société (à titre d'emprunteur), et le Dépositaire des Sûretés (collateral custodian) y nommé, l'Agent Administratif y nommé (ci-après l'Agent Administratif), les Prêteurs repris dans le présent document et les autres parties à ce contrat et qui est daté du 30 janvier 2012 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Offshore), (iii) garantir les obligation de remboursement sous le contrat de prêt et de sûreté entre Husky Loan Company LLC (agissant à titre d'emprunteur), le Dépositaire des Sûretés y nommé, l'Agent Administratif y nommé, les Prêteurs auquel se réfèrent les présentes et les autres parties à ce contrat, daté du 22 décembre 2011 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Onshore qui, avec le Contrat de Prêts Offshore, est repris sous le terme collectif de Contrat de Prêts) et (iv) l'émission à titre privé de certificats représentatifs de capital (preferred equity certificates) à des sociétés affiliées pour le financement de l'acquisition des Intérêts. La Société restera à tout moment une entité à objet unique jusqu'à ce que soient intégralement remboursés (x) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Offshore (les Prêts) (y) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Onshore (les Prêts Onshore) et (z) tous les frais payables dans le cadre des Contrats de Prêts. L'objet de la Société est limité à ce qui précède et elle ne peut avoir d'autres objets. Cependant et afin d'éviter tout doute, la Société est autorisée à:

(ii) exercer et exécuter l'ensemble des droits et pouvoirs conférés incidemment à la propriété des Intérêts, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous pouvoirs de veto et de contrôle qui sont dévolus à la Société du fait qu'elle détient ces Intérêts;

(iii) conclure, exécuter et remettre tous documents, instruments, contrats, certificats hypothèques qui démontrent l'existence, qui garantissent ou qui se réfèrent aux Prêts et aux Prêts Offshore (repris ici sous le terme collectif de Documents de Prêts);

(iv) se livrer à toute autre activité ou mettre en oeuvre tous actes, affaires et choses et conclure tout autre instrument ou contrat en vue de la poursuite des objets, en relation à ou annexes aux objets ci-dessus ou qui, de l'avis de l'un des gérants ou de l'un des représentants de fait de la Société peuvent être considérés comme nécessaires ou souhaitables en vue d'être conforme avec toute condition préalable ou prendre effet ou donner effet autrement, réaliser ou permettre de réaliser ou d'alimenter la réalisation et l'application de toutes et de chacune des transactions envisagées ou mentionnées dans l'ensemble des Documents de Prêts ainsi que s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés par les lois luxembourgeoises mais uniquement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, accessoire ou propice à la réalisation de l'objet ci-dessus.

(b) Sous réserve des dispositions du paragraphe (c) du présent article 2., la Société aura tous les pouvoirs nécessaires, adéquats ou accessoires pour accomplir son objet social, tel que décrit au paragraphe (a) du présent article 2.

(c) Afin de rester une entité à objet unique à tout moment et ce jusqu'à ce que le principal et les intérêts des Prêts et des Prêts Onshore ainsi que tous frais payables dans le cadre des Contrats de Prêt aient été remboursés en intégralité, la Société doit se conformer aux dispositions du paragraphe 3.01(i) du Contrat de Prêt Offshore (sauf si ceci est autrement convenu dans les Documents de Prêts) qui (a) restreint à certains égards les activités de la Société tel que décrit dans ce contrat et (b) impose à la Société d'apparaître comme entité distincte, au sens que la Société doit rester une entité légale distincte et séparée de toute autre Personne (le terme de Personne étant défini ci-après). Utilisé dans les présents statuts, le terme de Personne se réfère à toute personne physique, entreprise, société, société à responsabilité limitée, trust, entreprise en participation, groupement, association, société de personnes, autorité gouvernementale ou autre entité.

La Société ne pourra pas exercer d'activité réglementée telle que prévue par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou toute autre activité nécessitant l'obtention d'une autorisation délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ou toute autre activité réglementée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "Crystal Bole S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales et des filiales uniquement au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas, d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique, ou de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par au moins trois gérants. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Au moins un des gérants doit être un gérant indépendant (le Gérant Indépendant) qui devra avoir une expérience en qualité de directeur indépendant, de gérant indépendant ou de membre indépendant, avec au moins trois ans d'expérience et qui sera fourni par Hoche Partners Trust Services SA.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants, à condition de respecter les conditions du paragraphe 2 ci-dessus.

Vis-à-vis des tiers, les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément prévus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée, par la signature conjointe de deux gérants, dont un sera le Gérant Indépendant. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'un de ces gérants est le Gérant Indépendant.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance, à condition que un de ces gérants présents ou représentés est le Gérant Indépendant. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et pourra être versé aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tarditi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2012. LAC/2012/5440. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020387/342.

(120025513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.738,73.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 janvier 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, gérant Slovenia Broadband, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 5 janvier 2012.

2. Nomination de Antonio Longo, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant Slovenia Broadband, avec effet au 5 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012020896/15.

(120027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ICEC Limited S.à r.l.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

In the year two thousand twelve on the 10th of February.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ICEC Limited S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company) having its registered office in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 144513, incorporated on January 15, 2009 before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 444 of February 28, 2009, modified for the last time on April 11, 2011 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1428 of June 30, 2011 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mrs. Maggy KOHL, accountant, with professional address in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

The chairman appointed as secretary Mr. Lionel BONIFAZZI, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Florence SCHWARTZ, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into “Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.”;
2. Amendment of article 2 of the by-laws so as to reflect the decision taken;
3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Company into “Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2 of the by-laws has been amended and shall now be read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.”.”.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,200.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «ICEC Limited S.à r.l.», ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 144513, constituée le 15 janvier 2009 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 du 28 février 2009, modifié pour la dernière fois le 11 avril 2011 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1428 du 30 juin 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Maggy KOHL, comptable, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président comme secrétaire Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 2 pour refléter la décision prise au point 1;
3. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.» .

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.»»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.Kohl, L.Bonifazzi, F.Schwartz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/1969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021050/104.

(120026700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

—
 Veuillez être informés du changement d'adresse professionnelle des gérants suivants à partir du 19 octobre 2011. Dans ces conditions, veuillez enregistrer les nouvelles coordonnées des administrateurs ci-dessous:

Dylan DAVIES	Cédric BRADFER
6D, route de Trèves	6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg	L-2633 Senningerberg
Luxembourg	Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020906/15.

(120026909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Außerordentliche Generalversammlung vom 08. Februar 2012

Herr Ulrich Ley, geboren am 21.12.1950, legt sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nieder.

Die außerordentliche Generalversammlung vom 08. Februar 2012 beschließt, Herrn Carl Bender, geboren am 08.08.1960 in Eppstein, Berufsadresse Bockenheimer Landstrasse 10 in 60323 Frankfurt am Main, mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu bestellen.

Ordentliche Generalversammlung vom 07. September 2010

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Thilo Schiering und Roland Steies ist seit der ordentlichen Generalversammlung vom 07. September 2010 unbegrenzt.

Luxembourg, den 13.02.2012.

Roland Steies / Gabriele Ochner

Administrateur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012020903/19.

(120027084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Grafhill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.618.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 23 novembre 2011

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 au 3.

2. Mr John LI HOW CHEONG, né le 27 septembre 1960 à Port Louis (MS) et résidant à 19, rue de Bitbourg, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé gérant avec effet au 23 novembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grafhill SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012021007/17.

(120026550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

a b plus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 108.401.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 22 décembre 2011 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué suivants:

Monsieur Bernard DE BARSY, Administrateur et Administrateur délégué, né le 07/05/1964 à Bastogne (B), demeurant professionnellement à L-9573 Wiltz, 7 rue Michel Thilges;

Monsieur Pit Jean-Michel THILLENS, Administrateur, né le 08/09/1986 à Wiltz (L), demeurant professionnellement à L-9573 Wiltz, 7 rue Michel Thilges;

Monsieur Christian REITIN, Administrateur, né le 27/09/1962 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement à L-9573 Wiltz, 7 rue Michel Thilges.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes EVA (fiduciaire et révision) est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Wiltz, le 22 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012021720/24.

(120028210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Nospelt Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.784.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012021151/10.

(120026671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.
